INVESTIR AU CAMEROUN

Avril 2021 / N° 109

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Délestages
Le DG d'Eneo s'explique

Cacao : cap sur la transformation

Succès pour le refinancement de l'eurobond

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

350 $ par habitant et par an…

Aujourd'hui, tous les gouvernements de la planète, sans exception, font face aux mêmes défis majeurs : sécuritaires, sanitaires et environnementaux. Trois batailles mondiales simultanées qui ne pourront être gagnées que par l'ensemble des pays, solidairement. Les banques centrales des pays riches peuvent bien multiplier les milliards de dollars ou d'euros, aucun de ces trois défis ne se résoudra tant que la mondialisation reposera uniquement sur la loi du plus fort et l'accroissement des inégalités. De nouvelles règles du jeu plus équitables s'imposent à tous.

Pour financer la santé, l'éducation, la sécurité, les infrastructures et les administrations, un gouvernement européen dispose en moyenne chaque année de 6000 $ à 7000 $ par habitant. Un gouvernement africain doit assumer exactement les mêmes missions, et parfois davantage, avec à peine 350 $ par habitant.

Il faut dire que, sur le plan fiscal, les 54 économies africaines sont autant de paniers percés. Les richesses entrent et sortent à leur gré. Selon les experts de Tax Justice Network, rien que l'évasion fiscale des multinationales coûte à l'Afrique plus de 23 milliards $ par an. Gabriel Zucman, dans son livre « La richesse cachée des nations », estime que l'évasion fiscale internationale et les flux financiers illicites font perdre aux pays africains environ 40% de leur PIB.

Les pays européens dénoncent avec force les montages fiscaux des GAFA qui leur font perdre quelques milliards $ de recettes chaque année. Mais cette injustice qui les indigne tant, l'Afrique la subit au centuple depuis des décennies, à cause des règles laxistes du commerce international qui permet, par le jeu des fausses facturations, de lui subtiliser plus de 88 milliards $ par an (étude CNUCED).

Comment, avec des moyens aussi réduits, les dirigeants africains pourraient-ils prévenir les terrorismes, les pandémies et adapter leur pays aux dérèglements climatiques ?

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Cacao - Les investissements s'accélèrent dans la transformation

09 • Atlantic Group débarque dans la filière cacao avec une unité de transformation de 48 000 tonnes à Kribi

10 • Grâce à Neo Industry, le négociant de fèves Emmanuel Neossi prend pied dans la transformation

10 • Sic Cacaos investit 5 milliards de FCFA pour porter ses capacités de transformation à 50 000 tonnes

11 • Le chocolatier Cocoa Valley veut s'installer au Cameroun, avec la promesse de faire passer le kg de fèves à 3000 FCFA

LEADER DU MOIS

34 • À 39 ans, Serge Hervé Boyogueno devient le tout premier DG de la Société nationale des mines du Cameroun

INTERVIEW

12 • Éric Mansuy : « le réseau de transport de l'électricité souffre de sous-investissement »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Chef d'édition
Aboudi OTTOU

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com

Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 16-21

ECONOMIE ..... P 22-23

FINANCE ..... P 24- 27

AGRICULTURE ..... P 28-29

ENERGIES ..... P 31-33

2 647 milliards de FCFA

Selon la CAA, l'organe en charge de la gestion de la dette publique au Cameroun, le volume de la dette intérieure du pays culmine à 2 647 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Cette enveloppe est en hausse de plus de 300 milliards de FCFA par rapport aux 2 297 milliards de FCFA pointés en 2019.
L'augmentation de cette enveloppe, explique une source proche du dossier, se justifie non seulement par l'intégration des restes-à-payer de plus de trois mois du Trésor public (il s'agit de la dette vis-à-vis des fournisseurs de l'État, NDLR) dans l'enveloppe de la dette publique et surtout par l'accélération des opérations de levées de fonds sur le marché des titres publics de la Beac.

38%

Au cours de la campagne cotonnière 2020-2021, qui s'achève dans les prochains jours, la Société de développement du coton (Sodecoton) devrait afficher une nouvelle production record de 350 000 tonnes, en hausse de plus de 20 000 tonnes par rapport à la campagne précédente (328 000 tonnes), apprend-on de sources internes à l'entreprise.

Comme à l'accoutumée, la majeure partie de la fibre issue de cette production de coton graine sera exportée vers les pays d'Asie, dont la Chine, qui, avec 38% des exportations de ce produit de rente, est depuis de longues années la principale destination du coton camerounais, souligne le directeur général de la Sodecoton, Mohamadou Bayero Bounou.

4 millions

La Société de développement du cacao (Sodecao) se prépare à distribuer aux producteurs du Cameroun une cargaison de 4 millions de plants de cacaoyers à haut rendement, apprend-on de sources officielles. En plus de pouvoir produire 1000 à 2000 kilogrammes à l'hectare, ces plants sont, selon la Sodecao, résistants aux attaques des insectes détruisant souvent la production.

La distribution de ces plants devrait permettre de régénérer les plantations vieillissantes, ou de créer de nouvelles plantations dans les bassins de production du pays. Ces actions devront, d'ici 2 ans, induire l'augmentation de la production nationale, dans un contexte d'augmentation de la demande dans le secteur de la transformation, suite à l'arrivée de nouveaux broyeurs sur le marché.

109

Au cours de la seule année 2020, pas moins de 109 incidents ont été enregistrés sur la voie ferrée au Cameroun, a-t-on appris, le 14 avril 2021, au cours de la session conjointe extraordinaire du Comité interministériel des infrastructures ferroviaires (Comifer) et du Comité du transport voyageur (CTV). Ces incidents sont en forte hausse, puisqu'ils n'étaient que de 274 en 3 ans (2018 à 2020), soit une moyenne annuelle de 91 incidents. Les raisons de l'augmentation du nombre d'incidents sur la voie ferrée n'ont pas été détaillées. L'on a cependant pu apprendre au cours des travaux qu'en raison de ces incidents, le transporteur ferroviaire, Camrail, a perdu 274 heures d'exploitation des trains marchandises et voyageurs, ce qui correspond à environ 12 jours d'exploitation plombée.

AVEC 359 MILLIARDS DE FCFA DUS AUX TRADERS, LA SONARA DÉTIENT 79% DE LA DETTE DIRECTE EXTÉRIEURE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette extérieure directement contractée par les entreprises publiques du Cameroun est estimé à 452,5 milliards de FCFA par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de la dette publique du pays. À en croire la même source, cette dette est le fait de quatre entreprises publiques, à savoir la Société nationale de raffinage (Sonara), la Cameroon Airlines Corporation (Camair Co), la société des Aéroports du Cameroun (ADC) et le Port autonome de Douala (PAD).

Sur cette enveloppe, la Sonara s'en tire à elle seule avec une dette de 359 milliards de FCFA, ce qui correspond à 79,3% du global. Selon la CAA, cette somme représente la dette de l'unique raffinerie de pétrole du Cameroun vis-à-vis des traders. Comparée à fin 2019, la dette de la Sonara envers ces créanciers extérieurs est en baisse de 12 milliards de FCFA, puisqu'elle culminait à 371 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, après avoir été seulement de 52,4 milliards de FCFA en 2018, contre respectivement 33,3 et 25,1 milliards de FCFA en 2017 et 2016.

Camair Co, le transporteur aérien public, en proie aux difficultés financières depuis le lancement de ses activités en 2011, cumule quant à elle une dette extérieure directe de 61,6 milliards de FCFA à fin 2020, selon les pointages de la CAA. À l'analyse, cette somme représente les frais dû aux partenaires techniques de l'entreprise. *« La Lufthansa Technik qui s'occupait de l'entretien des avions de Camair Co jusqu'en 2014 réclame à cette dernière le paiement d'une somme de plus de deux millions d'euros (environ 1,3 milliard de FCFA) au titre des factures impayées. L'affaire est en justice »*, avait-on, par exemple, découvert dans une note technique sur la coopération avec l'Allemagne, éditée en septembre 2020 par le ministère de l'Économie.

Le PAD, l'entreprise publique chargée de la gestion de la plateforme portuaire de Douala, principale porte d'entrée du Cameroun, est également endetté à l'extérieur à hauteur de 18,7 milliards de FCFA, contre 13 milliards de FCFA pour les ADC, société en charge de la gestion des plateformes aéroportuaires du pays.

Même si cette dette directe extérieure n'est pas garantie par l'État, elle n'est pas moins un risque pour le budget de l'État, comme l'est la dette avalisée des entreprises publiques. En effet, souligne la CAA dans son rapport publié en mars 2021, *« de par leur caractère public, et suivant leur positionnement stratégique en termes d'impact économique et social, l'État peut être appelé à se substituer à celles-ci (entreprises publiques endettées, NDLR), en cas de difficulté à respecter leurs engagements, d'où le terme de "passifs conditionnels implicites" »*.

Brice R. Mbodiam

CACAO LES INVESTISSEMENTS S'ACCÉLÈRENT DANS LA TRANSFORMATION

Le Cameroun n'a pas atteint son objectif visant à produire 600 000 tonnes de fèves de cacao en 2020 (257 151 tonnes seulement), comme prévu par le plan de relance des filières cacao-café. Du même coup, la transformation locale n'atteint toujours pas la moitié de la production projetée aussi bien par les pouvoirs publics que les acteurs de la filière. Mais, le foisonnement des investissements dans le secteur de la transformation ces dernières années est porteur d'espoir quant à la naissance d'une véritable industrie cacaoyère au Cameroun.

De fait, alors que le pays ne transformait jusqu'ici qu'environ 25% de sa production il y a encore quelques années, la proportion de fèves transformées localement approche progressivement 40% de la production nationale, à la faveur de l'installation de nouveaux broyeurs et de l'augmentation des capacités des anciens transformateurs. Même dans la production du chocolat et ses dérivées, l'activité foisonne également.

En effet, en plus des transformateurs artisanaux qui donnent de plus en plus de la voix sur le marché local, des investissements sont annoncés dans le secteur pour titiller le mastodonte Chococam (Chocolateries et confiseries du Cameroun). Le chiffre d'affaires de cette filiale du Sud-africain Tiger Brand a encore progressé de 3% en 2018, en raison de la hausse de la demande du chocolat dans le pays, soutient Fitch Solutions, filiale de Fitch Group, qui contrôle notamment la célèbre agence de notation financière Fitch Ratings.

« La transformation de petites quantités pour le marché intérieur, effectuée principalement par Chococam (...), devrait également augmenter en raison de la vigueur de la demande intérieure », informe Fitch Solutions dans une note sur la filière cacao au Cameroun, publiée le 18 mars 2019. Mais, plus globalement, souligne cette structure qui révèle peut-être en partie les véritables ressorts du flux des investissements observé ces dernières années dans la transformation du cacao au Cameroun, la demande du chocolat et d'autres produits dérivés du cacao dans le pays va progressivement augmenter. Selon les projections de Fitch Solutions, elle atteindra 63 000 tonnes en 2023, contre seulement 53 000 tonnes en 2019, soit une progression de 10 000 tonnes sur une période de 4 ans.

Brice R. Mbodiam

Atlantic Group débarque dans la filière cacao avec une unité de transformation de 48 000 tonnes à Kribi

Le 12 décembre 2020, Atlantic Cocoa, première entreprise à décrocher un contrat d'installation dans la zone industrialo-portuaire de Kribi, dans la région du Sud du Cameroun, a expédié ses premiers produits vers le marché international. Cette unité de transformation de fèves de cacao en produits semi-finis (masse, beurre et tourteaux), d'une capacité de 48 000 tonnes extensibles à 64 000 tonnes, avait discrètement lancé ses activités quelques mois plus tôt.

Investissement de plus de 30 milliards de FCFA réalisé par le milliardaire ivoirien Kone Dossongui, Atlantic Cocoa a bénéficié d'un financement de 7,2 milliards de FCFA de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Le deal avait été conclu le 17 septembre 2018 à Douala, la capitale économique camerounaise. Négociée par JMJ Africa, cabinet camerounais spécialisé dans l'accompagnement des investisseurs, cette enveloppe avait permis de boucler le financement de ce projet, dans lequel la filiale locale de BGFI Bank a également pris une part importante.

Grâce à Atlantic Cocoa, l'investisseur ivoirien Kone Dossongui prend pied dans le secteur industriel au Cameroun et diversifie ainsi ses activités dans le pays après des actifs dans la banque et les assurances. Atlantic Cocoa permet surtout au Cameroun d'accroître la transformation du cacao, comme prévu dans le plan de relance des filières cacao-café.

L'investissement du milliardaire ivoirien Kone Dossongui épouse les ambitions des pouvoirs publics et des acteurs de la filière cacao au Cameroun, qui œuvrent depuis quelques années pour l'augmentation de la transformation locale. Avec pour objectif de transformer 50% de la production nationale sur le moyen terme. En effet, avec une production qui tourne autour de 200 000 tonnes depuis cinq campagnes, le Cameroun ne transforme qu'environ 25% de ses fèves, ce qui expose les producteurs aux aléas de la fluctuation des cours du kilogramme de fèves sur le marché international.

L'usine Atlantic Cocoa fait partie d'un projet agro-industriel global de 50 milliards de FCFA, qui intègre *« également le développement de plantations agricoles industrielles, incluant des centres d'excellence agricole dans les différents bassins de production cacaoyère du Cameroun, sur une superficie de 25 000 hectares »*, avait précisé Georges Wilson, le directeur général d'Atlantic Cocoa, au cours de la conclusion du financement avec la BDEAC.

Selon cette institution financière sous-régionale, le deal conclut avec Atlantic Cocoa est conforme aux orientations de son plan stratégique 2017-2022. Car, précise cette banque d'investissements, il contribue à la mise en œuvre de la politique de diversification de l'économie camerounaise et de réduction de la dépendance du pays aux recettes pétrolières.

BRM

Grâce à Neo Industry, le négociant de fèves Emmanuel Neossi prend pied dans la transformation

Au cours de la campagne cacaoyère 2019-2020, Neo Industry, unité de transformation située dans la localité de Kekem, dans la région de l'Ouest, a transformé 4 286 tonnes de fèves de cacao, selon les données de fin de campagne compilées par l'Office national du cacao et du café (ONCC). Cette usine achevait ainsi sa campagne inaugurale avec des volumes largement plus modestes que ses capacités installées, qui culminent à 32 000 tonnes.

Cet investissement réalisé par Emmanuel Neossi, négociant local de fèves devenu par cette occasion broyeur, a bénéficié d'un concours financier de 13 milliards de FCFA de SCB Cameroun, filiale locale du groupe bancaire marocain Attijariwafa. Officiellement inaugurée le 26 avril 2019, l'usine Neo Industry a été entièrement équipée par l'Allemand Buhler, présenté comme étant le numéro un mondial dans la fabrication des équipements de l'industrie chocolatière.

En tournant à plein régime, cette unité de transformation du cacao permettra, selon son promoteur, de créer environ 750 emplois indirects. En plus des facilités fiscalo-douanières offertes par l'État camerounais, ce projet a bénéficié, en juin 2016, d'un financement public direct de 1,2 milliard de FCFA, dans le cadre du projet Agropoles, implémenté par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat).

Sic Cacaos investit 5 milliards de FCFA pour porter ses capacités de transformation à 50 000 tonnes

Selon l'Office national du cacao et du café (ONCC), l'activité de transformation du cacao au Cameroun en fin d'année 2019, a atteint un taux de près de 32% de la production commercialisée durant la campagne (264 000 tonnes). Cette performance, explique l'ONCC, est à mettre à l'actif de la Société industrielle des cacaos (Sic Cacaos), filiale du Suisse Barry Callebaut, dont les volumes transformés ont atteint 56 000 tonnes, soit une hausse d'activités d'environ 9,6% au cours de la période sous revue.

Cet accroissement des activités de Sic Cacaos est la conséquence d'un investissement de 5 milliards de FCFA, qui a permis à cette unité de transformation de se doter d'un torréfacteur et d'un lot d'équipements. Ces acquisitions, selon les responsables de l'entreprise, ont permis à la filiale locale de Barry Callebaut de porter ses capacités de broyage de fèves de 32 000 tonnes à 50 000 tonnes par an.
À la faveur de cet investissement, souligne l'ONCC, Sic Cacaos est passé au premier rang des acheteurs de fèves au Cameroun en 2019, avec 22,2% des parts du marché, devançant pour la première fois Telcar Cocoa, négociant local de l'Américain Cargill, avec 19,9% des parts du marché. Sur les 84 480 tonnes de cacao destiné à la transformation en 2019, 58 608 tonnes ont été acquises par Sic Cacaos, soit 69,4% de la production commercialisée dédiée à la transformation locale.

Le chocolatier Cocoa Valley veut s'installer au Cameroun, avec la promesse de faire passer le kg de fèves à 3000 FCFA

Le Camerounais Serge Ngassa, promoteur de la chocolaterie Cocoa Valley, basée en Haute-Savoie en France, a été reçu en audience le 1er février 2021 à Yaoundé, par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. « Ce chocolatier de nationalité camerounaise entend implanter au Cameroun, dès le mois de juin 2021, une nouvelle unité de transformation en produits finis et semi-finis », renseigne le ministère du Commerce. Les quantités de transformation de cette unité n'ont pas été dévoilées.

Mais, à en croire Michael Ndoping, le directeur général de l'Office national du cacao et du café, avec l'implantation de cette chocolaterie, le prix du kg de cacao pourrait « passer de 1000 à 3000 FCFA ». Car, les facteurs de production des produits transformés seront réduits au bénéfice des producteurs, explique-t-on. Il faut cependant dire que plusieurs unités de transformation de cacao sont déjà en activité dans le pays sans qu'on observe une telle hausse du prix de la fève.

Selon son promoteur, Cocoa Valley compte actuellement plus de 25 tablettes qui meublent déjà les tables étoilées d'Europe (France, Belgique, et de la Suisse). Sur les marchés européens, la tablette s'écoule à 2,50 euros, soit 2 640 FCFA. Mais, « si on transforme localement, indique Serge Ngassa, on peut atteindre 3,5 euros » en vendant ses tablettes sur les marchés européens.

Le chocolatier se propose d'apporter son savoir-faire pour former les jeunes et mettre en exergue le caractère exceptionnel de la fève camerounaise. Pour l'heure, le coût de l'investissement n'a pas encore été dévoilé. Mais, l'on sait que Serges Ngassa possède des plantations au Cameroun, notamment dans la vallée de Sanki (Ouest-Cameroun) et à Ayos, dans la région du Centre.

La société des Plantations du Haut Penja, leader de la production bananière, savoure aussi du chocolat

La société des Plantations du haut Penja (PHP), filiale au Cameroun du groupe agro-alimentaire Compagnie fruitière de Marseille, a mis en place dans le pays des plantations de cacao sur une superficie totale de 150 hectares, a-t-on appris officiellement. Ce producteur de bananes a également monté une unité de transformation de fèves dans la ville de Njombé, située dans la région du Littoral du Cameroun.

Aussi bien le montant de l'investissement que les capacités de cette unité agro-industrielle ne sont pas révélés par l'entreprise. Mais, l'on a pu apprendre de sources internes à la PHP que cette usine permet de produire localement du chocolat sous la marque « ateliers des cinq volcans ». Ce produit destiné exclusivement à l'exportation vers le marché européen permet non seulement à la PHP de diversifier ses activités, mais aussi et surtout de doper la transformation locale de la fève rouge brique du cacao camerounais.

Éric Mansuy
« LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ SOUFFRE DE SOUS-INVESTISSEMENT »

Malgré la construction de nouveaux barrages dans le pays depuis 2012, le Cameroun refait la triste expérience des délestages depuis le début de l'année 2021 courante. Votre magazine a saisi l'opportunité qu'offre ce contexte pour s'entretenir avec le directeur général d'Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays. Ce dernier revient principalement sur le déséquilibre financier du secteur de l'électricité, causé par un ensemble de dettes entre opérateurs, et la qualité du réseau de transport de l'électricité, qui s'est déjà effondré plusieurs fois depuis le début de cette année.

Entretien avec Aboudi Ottou

Investir au Cameroun : Selon nos informations, BGFI Cameroun a été mandaté il y a quelques semaines pour arranger l'opération de structuration de la dette d'Eneo vis-à-vis des fournisseurs d'énergie que sont Kribi Power Development Corporation (KPDC) et Dibamba Power Development Corporation (DPDC), d'un montant de 83 milliards de FCFA. Pouvez-vous nous en dire plus ?
Éric Mansuy : Nous avons signé des accords en fin 2020 avec KPDC et DPDC, pour l'apurement de cette dette, dans un délai raisonnable de 48 mois. Eneo prend toutes les mesures pour implémenter ces accords. Par ailleurs, il semble effectivement que KPDC et DPDC travaillent actuellement de leur côté avec des banques pour arranger une opération de structuration. Ce sont ces deux sociétés qui ont mandaté une banque de la place.

IC : À quelle échéance espérez-vous boucler cette opération ?
EM : Les discussions sont encore à un stade préliminaire, et des préalables importants doivent être satisfaits pour que cette opération puisse être bouclée. Elle doit absolument être cohérente avec d'autres opérations d'assainissement des finances du secteur en cours.

IC : Vous devez également beaucoup d'argent aux fournisseurs

« Nous avons alerté l'État depuis fin 2020 sur la situation de déficit énergétique dans les régions septentrionales, dû à la mauvaise hydrologie dans le bassin de la Bénoué.»

de combustibles comme Tradex (entreprise publique de distribution des produits pétroliers finis). Comment comptez-vous résoudre le problème à ce niveau ?
EM : Nous avons effectivement une dette résiduelle ancienne vis-à-vis de Tradex. Elle ne pourra être réglée que dans le cadre d'un apurement global des dettes du secteur. Les discussions se poursuivent avec l'État à ce sujet.

IC : Toujours au sujet de l'achat des combustibles, on a entendu le ministre de l'Eau et de l'Énergie dire récemment que le chef de l'État a instruit que soit viré à Eneo un milliard de FCFA par semaine, pour supporter la consommation des centrales thermiques du Septentrion. Finalement, qui supporte ces charges ?
EM : Les charges de combustibles et d'achats d'énergie sont supportées

par le secteur. Les consommateurs en paient une partie à travers le tarif. Le reste est subventionné par l'État (à travers une compensation tarifaire), dans le cadre de sa politique de stabilisation des prix de l'électricité aux clients résidentiels depuis 2009. Eneo se contente de collecter l'un et l'autre, et de les reverser aux différents acteurs du secteur. C'est la raison pour laquelle il est important que cette compensation tarifaire soit arrêtée en tout début d'exercice et versée régulièrement chaque année. Car, tant les fournisseurs de combustibles que les fournisseurs d'énergie demandent à être payés en temps et en heure.
Nous avons alerté l'État depuis fin 2020 sur la situation de déficit énergétique dans les régions septentrionales, dû à la mauvaise hydrologie dans le bassin de la Bénoué. Le surcoût en fuel (pour faire tourner les centrales thermiques, NDLR) est estimé à 3 milliards de FCFA mensuels, pour lesquels nous avons demandé à l'État de nous aider, en reconnaissant, sans tarder, cette charge supplémentaire qui dans tous les cas sera prise en charge dans la compensation tarifaire de 2021. Malheureusement, la seule réponse que nous avons eue est le rappel d'un précédent engagement du chef de l'État de faire payer à Eneo un milliard de FCFA par semaine. Cette somme couvre les factures de consommations d'électricité de l'État et de ses démembrements, et en aucun cas les besoins pour 2021. Cela n'est pas nouveau et ne répond pas à l'urgence signalée pour la bonne alimentation des populations du Septentrion

IC : Où en êtes-vous avec Gaz du Cameroun (GDC), un autre fournisseur de combustibles qui vous réclamait récemment des impayés ?
EM : Le contentieux est apaisé et en cours de règlement à l'amiable (un accord définitif a finalement été signé entre les parties le 16 avril 2021. Eneo devra payer à son partenaire un montant de 2,7 milliards de FCFA dans les 30 jours suivant la signature de l'accord, NDLR).

IC : Pensez-vous aussi à votre dette vis-à-vis des entreprises publiques comme Electricity Development Corporation (EDC) ou la Société nationale de transport de l'électricité (Sonatrel ?
EM : Nous travaillions étroitement avec l'État, au travers notamment du Premier ministre et du ministère des Finances, pour suivre et surtout trouver des solutions à la dette du secteur. Notre position depuis décembre 2019 (date à laquelle le Premier ministre a organisé une table ronde des acteurs du secteur), est que les grands clients du secteur (et notamment les débiteurs publics) doivent régler leurs factures d'électricité dans les délais, afin que nous puissions de notre côté payer chaque mois tous les acteurs du secteur, qu'ils soient publics ou privés.

IC : La Caisse autonome d'amortissement (CAA) estime la dette de l'État due à Eneo à 40,1 milliards de FCFA à fin 2020. Avez-vous déjà bouclé le processus de certification de la dette publique ? À combien s'élève-t-elle ?
EM : En effet, c'est ce qui est dit plus haut. Au final, l'Etat reste à devoir directement à Eneo environ 40 milliards de FCFA, ce qui handicape très sérieusement ses opérations et ses capacités de développement.

IC : Après les 45 milliards de FCFA reçus de l'État en milieu d'année 2020, il était prévu que l'État vous verse encore environ 32 milliards de FCFA en guise de règlement d'une partie de sa dette. Avez-vous déjà reçu cet argent ?
EM : Les discussions sont en cours et devraient aboutir prochainement, dans le cadre de la volonté ferme du gouvernement de normaliser le secteur de l'électricité.

IC : En début d'année 2020, Alucam et Eneo ont signé un contrat de validation des créances et des dettes au 31 décembre 2019. Où en sont Alucam et l'État du Cameroun avec l'apurement de la dette arrêtée à cette date ?
EM : Le processus de reprise de la dette d'Alucam par l'État est en bonne voie. Néanmoins, Alucam connait manifestement de graves difficultés, car les factures ne sont plus réglées depuis mi 2020, sauf rares exceptions. Ceci conduit toujours à une augmentation de sa dette et impacte la capacité d'Eneo à payer les autres opérateurs du secteur (mi-avril 2021, le ministre des Finances a signé le document consacrant officiellement la reprise par l'État de la totalité de cette dette, d'un montant de plus de 50 milliards de FCFA, NDLR).

IC : Après avoir transféré le réseau de transport à la Sonatrel, Eneo demande une compensation de 40 milliards de FCFA à l'État. Que représente cet argent ?
EM : Peu de personnes le savent. En vérité, depuis la privatisation, des investissements colossaux ont été réalisés dans le transport, notamment depuis 2005 : construction de nouvelles lignes de transport, construction de nouveaux postes sources, renforcement du réseau de transport, mise en place d'un nouveau centre de contrôle du réseau moderne avec liaison fibre optique, etc. C'est la valeur de ces investissements non amortis qui fonde le droit à indemnisation d'Eneo.
Nous tenons à préciser que ce n'est

« Les grands clients du secteur doivent régler leurs factures d'électricité dans les délais, afin que nous puissions de notre côté payer chaque mois tous les acteurs du secteur »

pas une réclamation, mais l'application des dispositions de la règlementation générale du secteur et de notre contrat de concession (qui prévoit le principe de l'indemnisation de l'opérateur en cas de fin anticipée d'une concession). Les modalités de calcul sont strictement définies et les discussions sont en cours avec l'État. Certains points font, semble-t-il, déjà l'objet de consensus. Nous espérons que les derniers aspects seront bouclés rapidement.

IC : Au regard de l'État de vétusté dans lequel se trouve le réseau de transport confié à Sonatrel, certains estiment que la demande d'Eneo n'est pas justifiée. Que répondez-vous ?

EM : L'État actuel du réseau de transport doit être analysé, au regard de son âge et des circonstances suite à la promulgation de la loi N° 2011/22 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité.

Eneo n'est plus autorisée à réaliser des investissements sur ce segment depuis 2012, et le réseau de transport souffre de sous-investissement. Ce qui peut expliquer les congestions et la recrudescence des incidents majeurs. Nous avons par ailleurs depuis 2012 soumis aux pouvoirs publics un plan directeur pour la période 2012-2025 dans lequel étaient exprimés tous les besoins en nouveaux investissements en transport.

La Sonatrel a repris l'exploitation du réseau de transport depuis deux ans maintenant, et nous n'avons pas manqué d'apporter notre assistance dans les situations sérieuses et potentiellement dommageables pour le secteur (comme l'incendie du poste du BRGM en 2020).

GESTION PUBLIQUE

Le Cameroun lance un projet de 65 milliards de FCFA en faveur des filières porcine, bovine et piscicole

Le ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, Dr Taïga, a présidé le 22 avril à Yaoundé, la cérémonie de lancement officiel du Projet de développement des chaînes de valeur de l'élevage et de la pisciculture (PDCVEP). D'un coût de 65 milliards de FCFA, le projet est financé par un prêt de 55 milliards de FCFA de la Banque africaine de développement (BAD) et par les fonds propres de l'État du Cameroun à hauteur de 10 milliards.

« Le PDCVEP vise au cours des cinq prochaines années, l'accroissement compétitif et hygiénique des produits bovins, porcins et piscicoles et l'amélioration des revenus des acteurs ainsi que la création de nouveaux emplois dans les trois chaînes de valeur que sont la filière bovine, la filière porcine et la filière piscicole », apprend-on.

Pour y arriver, il sera question de produire et la distribuer de 15 millions de paillettes de semences bovines, 1 000 embryons congelés en vue de la production de 500 veaux, des semences fourragères, des porcelets de haute performance à partir de géniteurs grands parentaux et parentaux... Il est aussi prévu de former des éleveurs sur les techniques d'insémination artificielles, l'embouche bovine. Le projet prévoit aussi d'accompagner au moins 350 jeunes à la création et au développement d'entreprises en facilitant l'obtention des crédits auprès des institutions partenaires.

Selon le diagnostic de la BAD, les filières volaille, bovine, porcine et poisson sont parmi les filières majeures sur lesquelles devrait reposer la croissance du pays. Mais la BAD, les performances génétiques des races bovines et porcines exploitées sont encore médiocres. Afin d'accroître ces performances, le PDCVEP interviendra pour l'amélioration génétique et l'alimentation des élevages. La filière poisson, quant à elle, a été ciblée en raison de son impact négatif sur la balance commerciale du pays (98 636 milliards de FCFA en 2014). En effet, ses importations constituent le second poste de dépenses après les produits pétroliers.

En définitive, ces trois filières présentent de très fortes marges de progression pour satisfaire les objectifs de production du sous-secteur. Les éleveurs et les pisciculteurs impliqués dans ces trois filières représentent un peu plus de 45% des actifs du sous-secteur pastoral et halieutique dans son ensemble. La BAD pense que son soutien financier est susceptible de contribuer à atteindre le taux de croissance de 9,3% assigné à ce sous-secteur au Cameroun.

La gestion par les mairies du droit d'accises sur l'enlèvement des ordures préoccupe le gouvernement camerounais

Le ministre camerounais de la Décentralisation et du Développement local, Georges Elanga Obam (photo), semble inquiet par la gestion que font les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) du produit du droit d'accises spécial pour l'enlèvement et le traitement des ordures. En effet, dans une correspondance datée du 16 avril 2021, ce membre du gouvernement rappelle aux maires l'obligation de produire une comptabilité spécifique sur la gestion de cette ressource financière.

« La gestion de cette ressource est susceptible de faire l'objet de contrôle d'ordre général par les institutions comme le Contrôle supérieur de l'État ou la Chambre des comptes de la Cour suprême », prévient Georges Elanga Obam dans la correspondance sus-mentionnée.

Institué en 2019, le droit d'accises spécial pour l'enlèvement et le traitement des ordures représente 0,5% de la base imposable de toutes les marchandises importées, exception faite des importations en franchise prévues par l'article 276 du Code des douanes de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Cette taxe reversée aux CTD permet de financer le ramassage des ordures ménagères sur le territoire camerounais. « Grâce à ce modèle, 17 villes camerounaises bénéficient d'un service professionnel de collecte des ordures ménagères », précise la société Hygiène et salubrité du Cameroun (Hysacam), le principal opérateur du secteur.

Au cours de l'année 2021 courante, ce droit d'accises spécial devrait rapport environ 4 milliards de FCFA, sur la base d'une prévision de recettes douanières de 804,7 milliards FCFA.

La douane camerounaise saisit une cargaison de matériels médicaux de contrebande, en provenance du Nigeria

Dans la nuit du 20 au 21 avril 2021, les éléments de la brigade commerciale des douanes d'Idenau, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun, ont procédé à la saisie d'une importante cargaison de matériels médicaux importée en contrebande du Nigeria, apprend-on de sources proches du dossier.

Constituée de plus de 30 000 tests de VIH et de syphilis, et de bien d'autres produits, cette cargaison ne disposant d'aucun document d'importation était dissimulée dans une embarcation de transport de personnes et de marchandises, selon des sources douanières.

Selon les officiels et les opérateurs économiques, la porosité de la frontière de 1500 km séparant le Cameroun et le Nigeria a permis le développement d'une intense activité de contrebande entre les deux pays. Notamment dans les trois régions septentrionales et les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Couplé au commerce illicite, ce phénomène fait perdre au Cameroun (entreprises et État) environ 200 milliards de FCFA chaque année, selon les estimations officielles.

Le Cameroun va développer la pêche industrielle sur les barrages de retenue, pour réduire les importations de poissons

Le 15 avril 2021, le ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, Dr Taïga, a organisé une réunion de concertation avec Théodore Nsangou, le directeur général d'Electricity Development Corporation (EDC), l'entreprise publique de patrimoine du secteur de l'électricité, qui gère notamment les barrages de retenue du pays. Objectif de cette rencontre, apprend-on de bonnes sources, développer des activités de pêche à l'échelle industrielle sur le barrage de retenue de Lom Pangar, dans la région de l'Est, à l'effet de satisfaire les besoins du pays en poissons et ainsi réduire les importations.
Mais, apprend-on, le développement de la pêche industrielle sur les eaux du barrage de Lom Pangar, d'une capacité de retenue de 6 milliards de mètres cubes d'eau, devrait simplement être la première étape vers la généralisation de cette initiative à tous les barrages de retenue du pays. En effet, mis en eau en 2015, le barrage de Lom Pangar a officiellement attiré plus de 6 000 pêcheurs, majoritairement étrangers, qui ravitaillent des circuits de distribution de poissons à l'extérieur du pays. Dans le même temps, le Cameroun, lui, importe en moyenne du poisson congelé pour plus de 100 milliards de FCFA chaque année.
Le développement de la pêche industrielle sur les eaux des barrages de retenue du pays, comme envisagé par EDC et le ministère de l'Élevage, devrait permettre de booster la production halieutique locale, contribuant ainsi à l'implémentation de la politique d'import-substitution, mise en œuvre depuis l'année 2021 courante, à l'effet de développer l'industrie nationale et réduire la dépendance du pays de l'étranger, notamment en matière d'alimentation.
Pour rappel, selon le ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales, le Cameroun a produit environ 335 000 tonnes de poissons en 2019, sur une demande d'environ 500 000 tonnes chaque année. Ce qui laisse un gap de plus de 160 000 tonnes, que le pays entend désormais combler, non pas au moyen des traditionnelles importations, mais par le développement de la pêche industrielle sur les eaux des barrages du pays (Lom Pangar, Bamendji, Mbakaou, etc.).

Relance post-Covid : le Cameroun va créer trois fonds d'un montant de 7 milliards de FCFA pour aider les entreprises

Le ministère de l'Économie vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt, pour le recrutement d'un partenaire (banque, établissement de microfinance) en vue de la mise en œuvre *« du fonds de relance économique au profit du secteur productif »*, apprend-on. Concrètement, souligne ce département ministériel, il est question d'accompagner le gouvernement dans la mise en place de trois guichets de financements, à l'effet de permettre aux entreprises de se relever de la crise du coronavirus.
« De manière opérationnelle, trois dispositifs de financement d'une dotation de 7 milliards de FCFA sont envisagés », souligne le ministère de l'Économie. Dans le détail, il s'agit du fonds de soutien aux très petites entreprises et petites entreprises (TPE et PE), doté d'une enveloppe de 2 milliards de FCFA ; du fonds de soutien aux start-up et entreprises innovantes, dont l'enveloppe est d'un milliard de FCFA ; et du fonds de garantie en faveur des moyennes entreprises, d'une dotation de 4 milliards de FCFA.
Ces financements, apprend-on officiellement, proviendront de l'enveloppe de 10 milliards de FCFA mise à la disposition du ministère de l'Économie, dans le cadre du *« Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales »*, doté, lui, de 150 milliards de FCFA pour le compte de l'année 2021.

Le Feicom, la banque des communes camerounaises, accorde un financement de 7,7 milliards de FCFA à 22 communes

Le Fonds spécial d'équipement et d'intervention inter-communal (Feicom), la banque des communes, annonce que son comité des concours financiers vient d'accorder un financement global de 7,7 milliards de FCFA à 21 communes et une communauté urbaine. Ces financements serviront à la réalisation des projets dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures, apprend-on officiellement.
« La prépondérance des équipements et infrastructures marchandes dans les financements accordés (5,3 milliards de FCFA, soit 69% de l'enveloppe), témoigne de l'engagement des magistrats municipaux à faire de leurs territoires des pôles de développement créateurs de richesses, de croissance et d'emplois », souligne Philippe Camille Akoa, le directeur général du Feicom, dans un communiqué publié au terme des travaux.
À en croire le Feicom, les projets ainsi financés répondent aux besoins exprimés par les populations des communes bénéficiaires, d'une part, et sont alignés sur les priorités du gouvernement contenues dans la stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), d'autre part.

Camwater déclare des pertes d'un milliard de FCFA par mois du fait de la fraude hydraulique

Sur les antennes du média audiovisuel gouvernemental CRTV, la Cameroon Water Utilities (Camwater), entreprise publique en charge de la gestion de l'eau potable dans le pays, a révélé, le 15 avril, qu'elle subit des pertes financières importantes du fait de la fraude hydraulique.
« Dans la seule ville de Yaoundé, les fraudeurs, ceux qui sont desservis et branchés sur nos installations sans toutefois disposés de compteurs en règle, causent un préjudice de 600 millions de FCFCA par mois. Sur l'ensemble du territoire, c'est un manque à gagner d'un milliard de FCFA par mois », révèle l'entreprise. Calculette en main, Camwater déclare ainsi une perte financière annuelle de 12 milliards de CFA.
Pour remédier à la situation, l'entreprise compte renforcer la sécurité de ses installations. Elle annonce aussi l'abandon des compteurs classiques pour basculer à ceux dits intelligents pour une meilleure facturation. Car, avec les *« classiques »*, la relève ma-

nuelle de l'index de consommation fait souvent l'objet de querelles entre les consommateurs et l'entreprise. Grâce aux compteurs intelligents, assure l'entreprise, tout se fera de manière électronique et automatique. Il y aura moins de contestations.
Pour l'heure, le taux moyen d'accès à l'eau potable est de 77% en milieu urbain et 45% en milieu rural, selon l'Institut national de la statistique. Après 10 ans de concession, l'État camerounais a repris la main sur la production et la distribution de l'eau potable il y a trois ans. Le 30 avril 2018, l'entreprise publique Camwater, jusque-là en charge uniquement de la production de l'eau, a également repris le volet commercialisation, activité dévolue depuis 2008 à la Camerounaise des eaux (CDE), contrôlée par un consortium marocain conduit par l'Office national de l'eau potable (Onep).

Les impayés des États fragilisent financièrement la Commission des forêts d'Afrique centrale

Le Conseil des ministres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) s'est réuni le 15 avril 2021, sous la présidence du ministre camerounais des Forêts et de la Faune, Jules Doret Ndongo. L'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour des travaux, apprend-on officiellement, a porté sur la situation financière très peu reluisante de cette organisation sous-régionale.
En effet, dans le communiqué ayant sanctionné ces assises, qui se sont déroulées en visioconférence, l'on apprend que *« le Conseil s'est préoccupé »* de la situation financière de la Comifac, *« avant d'exhorter les ministres à soumettre cette question qui perdure aux instances nationales de décision »*. Ceci, en dépit des engagements pris au cours des travaux par le Rwanda, la RCA et le Tchad, *« dans le sens du règlement prochain de leurs contributions »*, apprend-on.
En Afrique centrale, le paiement des contributions statutaires nécessaires au fonctionnement des organisations sous-régionales constitue un véritable casse-tête. Il n'y en a pas jusqu'à la Commission de la Cemac, elle-même, qui ne souffre pas de ce phénomène. À fin 2020, par exemple, les États membres de cette communauté avaient accumulé des arriérés de versement de la taxe communautaire d'intégration (TCI) d'environ 80 milliards de FCFA, selon Daniel Ona Ondo, le président de la Commission de la Cemac.
Cette situation contribue généralement à plomber le fonctionnement de ces institutions communautaires, dont de nombreux experts s'interrogent d'ailleurs sur l'efficacité des actions au fil des années. La Comifac regroupe les pays tels que le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad.

Après la direction nationale et l'agence Ébolowa, la Beac va construire une nouvelle agence à Limbe, dans le Sud-Ouest

La Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) va poursuivre son programme d'extension et de renouvellement de ses bâtiments au Cameroun, par la construction d'une nouvelle agence à Limbe, dans la région du Sud-Ouest du pays. C'est ce que révèle un appel d'offres que vient de publier la banque centrale des États de la Cemac, à l'effet de recruter un prestataire devant réaliser *« des sondages géotechniques et des levés topographiques sur le site devant abriter le nouveau bâtiment de l'agence Beac de Limbe »*.
C'est le 3e projet immobilier que la Beac engage au Cameroun en l'espace d'un an. Avant le nouveau bâtiment de Limbe, la banque centrale a effectué, le 29 septembre 2020, la pose de la première pierre de la toute nouvelle agence d'Ébolowa, la capitale de la région du Sud du pays. Mais avant cela, en juin 2020, la Beac avait recruté le Bureau Veritas pour le contrôle des travaux de construction du nouvel immeuble devant abriter cette fois-ci la direction nationale pour le Cameroun.
De sources internes à la banque centrale, ces investissements réalisés ces dernières années, aussi bien au Cameroun que dans d'autres pays de l'espace Cemac, permettent non seulement de rapprocher les services de la Beac des opérateurs économiques, mais aussi d'améliorer le cadre de travail des employés.

Alors qu'il peine à consommer des fonds antérieurs, le Cameroun contracte un autre prêt de 413 milliards auprès de la BID

Le 12 avril 2021, le ministre camerounais de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, a signé avec Hani Salem Sonbol, le directeur général de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), filiale du groupe de la Banque islamique de développement (BID), un accord de financement triennal d'un montant total de 750 millions de dollars, soit 413,3 milliards de FCFA, apprend-on dans un communiqué rendu public par l'ITFC.
Grâce à cet accord, cette filiale de la BID mettra chaque année à la disposition du Cameroun, une enveloppe de 250 millions de dollars US (environ 138 milliards de FCFA) sur une période de 3 ans, pour la fourniture des équipements et consommables médicaux, et *« les importations de produits de base dans les secteurs stratégiques de l'énergie, des mines… »*, précise l'ITFC.
À l'analyse, cet accord de financement permet de garantir pour les trois prochaines années, l'approvisionnement du Cameroun en carburant et autres produits pétroliers blancs, que le pays importe en totalité depuis l'incendie de la Société nationale de raffinage (Sonara). L'unique raffinerie du Cameroun avait été victime d'un grave incendie le 31 mai 2019.
Par ailleurs, grâce au nouvel accord-cadre triennal avec l'ITFC, cette institution financière islamique étendra également son soutien aux PME et au secteur privé, à travers notamment l'ouverture de lignes de crédits aux banques et institutions financières locales. Le même accord, apprend-on officiellement, consacre l'adhésion du Cameroun au Programme des ponts arabo-africains (Arab-Africa Trade Bridges), qui vise à soutenir les flux et investissements commerciaux entre les pays arabes et africains.

Plus de 313 milliards non décaissés

« Le renouvellement triennal de notre cadre de coopération est le signe d'une forte vitalité de l'état de la coopération entre le Cameroun et l'ITFC et de la volonté constante de mettre en œuvre une stratégie réussie de planification et de programmation au Cameroun. Le financement de 750 millions de dollars US aidera le gouvernement camerounais à consolider ses efforts de redressement économique dans le contexte particulier de la lutte contre la pandémie du Covid-19 », confie le ministre Alamine Ousmane Mey.
Mais le Cameroun contracte ce nouveau prêt lorsqu'il peine à consommer des financements antérieurs mis à sa disposition par la BID. Au 31 décembre 2020, la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de la dette publique du pays, évaluait les soldes engagés et non décaissés (SEND's) avec ce partenaire financier à 313,8 milliards de FCFA pour un encours de la dette de 206,9 milliards. On trouve parmi ces SEND's des prêts contractés en 2010 qu'on n'a toujours pas totalement débloqués à ce jour comme ceux souscrits pour la construction de la route Sangmelima-Djoum.
Ce nouveau financement vient par ailleurs s'ajouter à la dette publique du pays estimée au 31 décembre 2020 à 10 334 milliards de FCFA (46,9% du PIB). Cette enveloppe fait déjà du Cameroun un *« pays à haut risque de surendettement »*, selon la CAA, la Banque africaine de développement (BAD) et bien d'autres institutions financières internationales.

ECONOMIE

La CRTV va payer une centaine de millions de FCFA pour les droits d'images des championnats de football du Cameroun

La chaîne audiovisuelle gouvernementale CRTV et la Fédération camerounaise de football (Fecafoot) ont récemment signé un contrat de droits d'images sur les championnats professionnels de football du Cameroun.
Selon nos sources, le coût de ces droits avoisine les 100 millions de FCFA. *« Le coût est tenu confidentiel. Je ne peux t'en dire plus »*, déclare une source autorisée à la Fecafoot. Les championnats concernés sont ceux de première et seconde division : *« Super League »*, *« Elite One »* et *« Elite 2 »*.
Le contrat concerne la saison 2020-2021. *« C'est donc un contrat expérimental avant la négociation l'année prochaine d'un accord en connaissance de cause »*, précise notre source.
La CRTV s'est ainsi engagée à diffuser les matchs de football organisés par la Fecafoot. En retour, les autres chaînes TV désireuses de retransmettre les compétitions devront négocier les droits avec le média public. Ce qui pourra générer des bénéfices à la chaîne audiovisuelle.
Cette signature de contrat intervient à un moment où les capitaux propres de la CRTV continuent à se dégrader, selon la Commission de réhabilitation des entreprises publiques au Cameroun (CTR). L'accroissement des créances, qui sont passées de 7,31 milliards de FCFA en 2018 à 8,12 milliards de FCFA en 2019, contribue davantage à la dégradation de la situation financière de l'Office, indique la CTR.

Le Cameroun dans le top 3 des filiales africaines les plus performantes du cimentier nigérian Dangote en 2020

Le cimentier nigérian Dangote vient de publier ses résultats pour le compte de l'année 2020 et ceux-ci montrent que le Cameroun figure dans le top trois des filiales africaines les plus performantes du groupe dans le contexte de crise pandémique.
En effet, selon les données de la multinationale, sur des ventes totales du marché camerounais estimées à 3,5 millions de tonnes, Dangote Cameroun a vendu 1,3 million de tonnes (Mt) de ciment en 2020, en hausse de 17,2% par rapport à l'exercice 2019. Ceci grâce à l'augmentation des projets de construction liés au Championnat d'Afrique des Nations, organisé dans le pays cette année 2021. La filiale camerounaise revendique 38% du marché camerounais du ciment.
Le Cameroun se classe juste derrière le Sénégal (2e filiale la plus dynamique) qui, sur des ventes totales du marché national estimées à 7 Mt pour l'exercice 2020, Dangote Sénégal a vendu 1,59 Mt, en hausse de 7,5% par rapport à l'exercice 2019. La filiale sénégalaise revendique ainsi 23% de part de marché locale au cours de la période sous revue.
La filiale numéro 1 est celle de l'Éthiopie. Sur des ventes totales estimées de 7,6 Mt sur le marché national pour l'exercice 2020, les ventes de Dangote dans ce pays-là se situent à 2,1 Mt, en hausse de 8,7% par rapport à l'exercice 2019. Là-bas, le cimentier nigérian revendique 28% de part de marché pour la période.
Le Cameroun se situe juste devant la Tanzanie (4e) où les ventes de Dangote se situent à 1,1 Mt pour l'exercice 2020 sur des ventes totales estimées à 5,6 Mt sur le marché local. Dangote Tanzanie revendique 18% de part de marché au cours de la période sous revue.
La Zambie ferme la marche de ce top 5 des filiales de Dangote avec des ventes de 773 kt (773 000 tonnes) pour l'exercice 2020, en baisse de 21% par rapport à l'exercice 2019. Cette filiale revendique 29% de part de marché pour la période sur des ventes totales locales estimées à 2,7 Mt sur le marché au cours de l'exercice 2020.

L'INS estime la croissance du Cameroun à 0,7% en 2020 à l'opposé des prévisions négatives

Contrairement aux diverses estimations et prévisions négatives d'autres institutions, l'Institut national de la statistique (INS) vient de publier une note sur le selon laquelle, la croissance économique du Cameroun, qui résulte de la somme des quatre trimestres, est estimée à 0,7% en 2020 après s'être située à 3,7% en 2019.
L'INS explique que, *« Cette performance notable, au vue du contexte économique marquée par la crise sanitaire mondiale, résulte de la bonne tenue des activités dans le secteur secondaire (3,4%) avec une contribution de 0,9 point à la croissance annuelle, portées par la branche des bâtiments et travaux publics, des industries agroalimentaires et d'extraction de pétrole brut et gaz (1,3%). Le secteur primaire, dont la croissance annuelle de 2020 est aussi restée positive (1,1%) a aussi suffisamment contribué à cette résilience de l'économie en apportant 0,2 point à la croissance principalement grâce à l'agriculture vivrière »*.
Cependant, précise l'Institut, le secteur tertiaire est celui ayant le plus subi les effets de la crise dont les impacts sont observables sur la plupart de ses branches, en particulier le commerce (-0,9%), le transport et l'entreposage (-2,4%), l'hôtellerie et la restauration fortement affectées (-16,3%). C'est ainsi que le secteur tertiaire enregistre une contraction de 0,8% en 2020 et contribue négativement de 0,4 point à la croissance du PIB de l'année 2020.
Il est à noter que cette estimation de l'INS est aux antipodes des prévisions d'autres institutions non moins importantes comme la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et même le ministère camerounais en charge de l'Économie, tutelle de l'INS. Presque toutes ces institutions internationales et nationales ont jusqu'ici indiqué que le Cameroun est en entrée en récession (-2,6%) en 2020 du fait de la pandémie à coronavirus.
Pour sa défense, l'INS soutient régulièrement qu'elle est l'institution nationale publique, qualifiée pour fournir les données et statistiques du pays dans plusieurs domaines de l'économie.

Zone Cemac : la Beac abaisse ses projections de croissance à 1,9% en 2021

Le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) a abaissé, le 13 avril, le taux de croissance projeté de la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) en 2021. Le CPM table aujourd'hui sur une croissance à 1,9%, en baisse de près de 1% par rapport au 2,8% projeté en décembre 2020.
Ces nouvelles perspectives entrevues par la Beac pour la Cemac en 2021 s'éloignent un peu plus de celles du Fonds monétaire international. En octobre 2020, l'institution de Bretton Woods entrevoyait un taux de croissance de 3% dans la sous-région.
Ces perspectives prudentes de la banque centrale sont à mettre en lien avec « les nouvelles vagues d'infection à la Covid-19 et la multiplication des variants du virus ». Mais la Beac fait l'hypothèse que la pandémie impactera moins l'économie de la sous-région cette année qu'en 2020 où elle a plongé la Cemac dans la récession (-2,1% de taux de croissance). Par rapport à l'année dernière, la zone devrait gagner 4% de croissance.
Cette reprise économique est, selon la Beac, le fait du « dynamisme de l'agriculture, des industries, des BTP, des services marchands et de la reprise des investissements, favorisés par les réformes structurelles engagées par les États ».

L'Équato-guinéen Bange déclenche l'ouverture aux nationaux de 10% du capital de sa filiale camerounaise

Après l'obtention, le 10 novembre 2020, de l'agrément lui autorisant d'ouvrir une filiale au Cameroun, Banco national de Guinea Ecuatorial (Bange) a lancé le processus d'ouverture du capital de Bange Bank Cameroun aux nationaux, confie une source autorisée. Les opérateurs économiques désireux d'investir dans cette opération de prise de participation ne devraient pas excéder 10% (1 milliard de FCFA) du tour de table, la maison-mère désirant contrôler 90% du capital du nouvel établissement bancaire.

Un peu réticents au départ, soufflent nos sources, des investisseurs nationaux se montreraient de plus en plus intéressés par cette prise de participation, même si leur engouement demeure timide jusqu'ici. Aussitôt cette cession des actifs terminée, la filiale au Cameroun du banquier équato-guinéen Bange va se déployer avec deux premières représentations à Yaoundé et Douala, les deux principales villes du pays.

Concrètement, Yaoundé, la capitale, abritera une agence qui sera incorporée au siège de la nouvelle banque. Tandis que Douala, la capitale économique camerounaise, va abriter la principale agence commerciale du 16e établissement de crédit à ouvrir ses portes au Cameroun.

Afin de pouvoir rapidement pénétrer le marché bancaire très concurrentiel du Cameroun, la toute première entreprise équato-guinéenne à s'installer hors du pays entend jouer un rôle majeur dans le financement de l'économie. Pour ce faire, apprend-on, Bange Bank Cameroun va implémenter une politique commerciale reposant davantage sur le crédit de moyen terme (3 ans). Ce type de crédit offre plus de marges de manœuvre aux entreprises dans le développement de leurs activités, que le crédit de court terme, très présent dans le portefeuille des banques de l'espace Cemac, en raison de ce que les dépôts y sont majoritairement à vue, expliquent souvent les banquiers.

À côté du crédit de moyen terme, la filiale camerounaise de Bange mise sur l'activité de crédit-bail. Ce mécanisme, qui consiste à financer l'acquisition de l'outil de production des entreprises, recèle un énorme potentiel, encore minimalement exploité dans le pays. En effet, en dépit de la forte progression des montants obtenus par les entreprises au titre du crédit-bail, lesquels ont pratiquement triplé entre 2009 et 2016, passant de 45 milliards de FCFA à environ 125 milliards de FCFA, selon la SFI; cette enveloppe demeure en dessous du potentiel du marché estimé à 400 milliards de FCFA par l'Association camerounaise du crédit-bail (Camlease).

Le marché international accueille bien l'annonce du refinancement de l'eurobond du Cameroun

La demande des investisseurs internationaux pour les titres d'emprunts internationaux émis par le Cameroun sur le marché européen des capitaux (eurobond) se porte bien. Cette nouvelle positive est perceptible depuis la désignation par les autorités de ce pays de Rothschild & Co, comme principal arrangeur en vue de les refinancer à hauteur de 450 milliards FCFA, montant initial levé en novembre 2015.

Selon des indicateurs consultés par l'Agence Ecofin sur des plateformes d'investissement, le titre REPCAM 9,5% 19 nov 2025 (nom de code de l'eurobond camerounais sur les marchés), proposé à 109,3% de sa valeur faciale il y a une dizaine de jours, était sollicité à près de 110,27% de sa valeur ce 12 avril 2021. C'est le signe d'une bonne demande des investisseurs.

On relève aussi une baisse du rendement estimé pour les investisseurs qui font de nouvelles offres, acceptant au besoin de ne gagner que 6,8% de leurs placements, contre un taux d'intérêt de 8,8%, après conversion de la devise de ces titres en euro.

Cette réaction du marché est une bonne nouvelle pour le Cameroun qui pourrait avec cette opération, faire d'une pierre deux coups. Il repousserait les échéances de remboursement de son eurobond qui est prévu entre 2023 et 2025, à raison de 150 milliards FCFA par an. Une somme dont le pays pourrait ne pas facilement disposer en devises, le moment venu.

Le pays pourrait aussi profiter des conditions actuellement favorables du marché international des capitaux pour réduire le service de la dette sur cette obligation. Certes, il va prolonger la période où il paiera des intérêts à ses investisseurs étrangers de l'opération, mais il pourra éviter un défaut de paiement à un coût relativement moindre que celui de l'emprunt initial (9,75%).

Malgré cette dynamique positive des marchés, l'opération fait l'objet de controverses au sein de l'opinion publique. Plusieurs personnes estiment que le gouvernement enfonce le pays dans un endettement profond. L'argumentaire utilisé est celui de la hausse de la dette publique du pays qui a atteint 46,9% du produit intérieur brut (PIB), selon les estimations à fin décembre 2020 de la Caisse autonome d'amortissement du Cameroun (CAA), l'organisme en charge de gérer le stock de la dette.

Mais le refinancement de précédents emprunts est une pratique devenue normale sur le marché international des capitaux. Selon les données de l'Institute of International Finance, d'ici 2030, les besoins de liquidité des pays d'Afrique subsaharienne pour rembourser leurs dettes en devise se chiffrent en centaine de milliards $, et il faudra les trouver.

Le Cameroun souhaite boucler son opération, d'ici fin juin 2021, selon une information rapportée par le média local Ecomatin qui cite des documents de la présidence de la République. D'ici là, il n'est pas certain que les choses changeront fondamentalement pour le Cameroun en tant qu'émetteur.

Dans sa dernière notation sur le pays, l'agence américaine de notation Moody's a d'ailleurs amélioré ses perspectives de « négatives » à « stables ». Enfin, au moins deux pays africains de même niveau ou d'un niveau économique inférieur au Cameroun sont allés sur le marché international, et ont réalisé de bonnes opérations.

Au Cameroun, l'encours des crédits bancaires progresse de plus de 43 milliards de FCFA entre janvier et février 2021

Selon les chiffres compilés par la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'encours des crédits bancaires au Cameroun a progressé de 43,6 milliards de FCFA entre janvier et février 2021, passant de 3912,4 à 3 956,3 milliards de FCFA. Cette statistique révèle une reprise de l'activité économique dans le pays, après la récession enregistrée en 2020, en raison des ravages de la pandémie du coronavirus.
Visiblement, en dépit de la menace que laisse planer sur l'économie locale la 2e vague du coronavirus, les agents économiques semblent vouloir tirer profit de toutes les opportunités mises en place pour relancer l'économie camerounaise après une année 2020 quasi catastrophique. Parmi ces opportunités, l'on peut citer les lignes de crédits mises à disposition par des institutions financières et des banques, pour aider les entreprises à se relever de la crise sanitaire actuelle.
Il en est, par exemple, de la ligne de 10 milliards ouverte par BGFI Cameroun dès le 1er septembre 2020, de même que la ligne de 10 milliards de FCFA ouverte à la Société Générale par la Banque européenne d'investissement (BEI) en novembre 2020, pour soutenir aux conditions souples, les PME impactées par la pandémie du coronavirus. *« Cet appui permet aux PME camerounaises de renforcer leurs défenses immunitaires face à la récession économique globale, qui s'installe dans le sillage de la crise mondiale »*, avait confié Achille Bassilekin III, le ministre des PME, en saluant l'initiative de ce bailleur de fonds.
Au demeurant, au-delà de ces lignes de crédits, l'intérêt des agents économiques du Cameroun pour le financement bancaire est de plus en plus marqué depuis le début de l'année. Le témoignage de cette réalité est apporté par l'augmentation exponentielle, depuis janvier 2021, de la demande de refinancement des banques commerciales auprès de la banque centrale. En effet, les volumes de liquidité sollicités chaque semaine par les établissements de crédit dépassent de plus en plus les 250 milliards de FCFA proposés par la banque centrale. Selon la Beac, la majeure partie de cette liquidité est généralement captée par les banques en activité au Cameroun, pays présenté comme la locomotive économique de l'espace Cemac.

En février 2021, les crédits à long et moyen termes ont représenté 51% des concours bancaires au Cameroun

Les banques commerciales en activité au Cameroun ont octroyé aux opérateurs économiques des crédits à long terme (remboursables sur 80 mois en moyenne) d'un montant total de 82,3 milliards de FCFA au mois de février 2021, selon la compilation des statistiques du marché bancaire effectuée par la banque centrale des six États de la Cemac. En valeur relative, ces concours financiers ne représentent que 2,08% de l'enveloppe globale des crédits bancaires au cours de la période sous-revue.
En revanche, durant le mois de février 2021, les établissements de crédit du Cameroun semblent avoir jeté leur dévolu sur les crédits à moyen terme (remboursables sur 42 mois en moyenne). Selon la même source, les concours financiers de cette nature ont représenté 49% des concours financiers des banques du Cameroun au cours du 2e mois de l'année 2021.
Au total, les deux catégories de crédits sus-mentionnées représentent 51% de l'enveloppe globale des concours financiers octroyés par les banques aux agents économiques du Cameroun en février 2021. Selon les analystes financiers, il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'économie locale, dans la mesure où, ont coutume de soutenir les experts de la finance, ces deux types de crédits sont les plus propices au développement des entreprises, principaux créateurs des richesses.
Par ailleurs, cette réalité illustre la reprise économique annoncée dans le pays au cours de l'année 2021 courante (après la récession de 2020, NDLR), en dépit de la seconde vague de la pandémie du coronavirus, qui fragilise ces prévisions optimistes du gouvernement et des bailleurs de fonds internationaux.

Le top 5 des banques du Cameroun les plus engagées envers l'économie à fin février 2021

L'encours des crédits à l'économie des 15 banques en activité au Cameroun était estimé à 3 956,3 milliards de FCFA à fin février 2021, selon les données de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac). Un peu plus de 64,2% de cet encours global (2541 milliards de FCFA) est détenu par cinq banques. Avec une part de 704,7 milliards de FCFA, Afriland First Bank vient en tête. La banque à capitaux majoritairement camerounais a connu une hausse de son stock de crédits de 18 milliards de FCFA par rapport au mois de janvier. Afriland First Bank est suivie par Société Générale avec stock de crédits de 678,8 milliards de FCFA. Mais son encours a néanmoins connu un recul de près de 1,8 milliard de FCFA par rapport à janvier 2021.
La Bicec récemment rachetée par le groupe marocain Banque centrale populaire est 3e avec un encours de 472,7 milliards de FCFA, en progression de près de 5 milliards de FCFA comparé à janvier 2021. Le quinté est complété par SCB, filiale du Marocain Attijariwafa, et la Commercial Bank of Cameroun (CBC). Classée 4e, la SCB affiche un encours de crédits de 360,7 milliards de FCFA à fin février 2021, en repli de 6,2 milliards de FCFA. Avec 324,2 milliards de FCFA d'encours de crédits à fin février 2021, les performances de la CBC sur ce marché restent stables, en glissement mensuel. Toutefois, cette situation n'est pas stable. Il n'est pas exclu que les positions aient changé depuis la fin février dernier. Jusqu'en fin décembre 2020, c'est Société Général Cameroun qui était en tête de ce classement. Par ailleurs, l'encours des crédits ne donne pas une information complète sur le financement de l'économie par les banques. Cet indicateur ne permet pas de voir le volume des nouveaux crédits accordés à l'économie, ne ressort pas la part constituée des créances en souffrance ou provisionnées par les banques, encore moins les engagements hors bilan.
Enfin, une comparaison sur une période précise permet de tirer des conclusions qui peuvent surprendre. Ainsi, même si son niveau d'engagement vis-à-vis de l'économie n'était que de 322,4 milliards de FCFA à fin février 2021, Banque Atlantique Cameroun est l'institution financière dont l'encours des crédits a le plus augmenté sur une période de 12 mois, soit une hausse de 98 milliards de FCFA. Sur ce tableau, Afriland arrive en deuxième position avec une hausse de 94 milliards de FCFA.
Plus globalement, l'année 2021 débute plutôt sous de bons signaux pour le marché bancaire camerounais. L'encours en hausse de 43,6 milliards entre janvier et février est une solide performance, lorsqu'on le compare à la baisse d'un peu plus de 19 milliards de FCFA sur la même période en 2020. Cette réalité témoigne de la reprise de l'activité économique projetée par le gouvernement et les bailleurs de fonds, après la récession enregistrée en 2020 (-2,6% de croissance) du fait de la pandémie du Covid-19.

Après Orange, c'est au tour de MTN de collecter les impôts par téléphone portable au Cameroun

« La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (téléphone mobile) sont désormais opérationnels pour les abonnés MTN ». C'est le message que diffuse depuis quelques jours la direction générale des impôts (DGI). Selon l'administration fiscale, ce nouveau collecteur d'impôts va faciliter le paiement aux contribuables des centres divisionnaires des impôts (CDI) du pays. MTN devient ainsi le deuxième opérateur des télécoms après la filiale camerounaise d'Orange. C'est donc un service de paiement électronique qui touche désormais les quelque 20 millions abonnés chez Orange et MTN Cameroon. Ceci en attendant l'entrée en lice des autres opérateurs : Camtel et Nexttel.
La collecte de l'impôt par voie électronique est une disposition de la loi de finances 2021. Elle consacre ainsi la délivrance et la notification des quittances par voie électronique avec par conséquent la suppression des quittances manuelles qui sont source *« de fraudes diverses »*. Ainsi, les quittances manuelles jadis délivrées sont-elles purement et simplement remplacées par les quittances électroniques.
Cependant, indique la loi de finances 2021, les contribuables peuvent aussi effectuer ces opérations fiscales par virement bancaire. Le paiement en espèces, lui, est désormais proscrit. Ceci pour éviter les détournements de deniers publics. En effet, les agents du fisc par le passé n'hésitaient pas souvent à se servir lorsqu'ils étaient en contact avec l'argent liquide.

AGRICULTURE

Au Cameroun, la poursuite des dérèglements climatiques touchera « fortement » le secteur agricole (UE)

Dans une note publiée ce 22 avril, la Délégation de l'Union européenne (UE) à Yaoundé se montre inquiète au sujet de l'impact des dérèglements climatiques au Cameroun.
« Au Cameroun, la température moyenne a déjà augmenté de plus de 1 °C depuis 1930 et les précipitations ont diminué de 2,9 mm depuis 1960. La poursuite de ces dérèglements touchera fortement les secteurs plus vulnérables, notamment dans le secteur agricole », affirme l'UE. Selon la même source, la zone la plus impactée est celle de la partie septentrionale du Cameroun très peu arrosée et victime de l'érosion.

En réponse à ces défis, l'Union européenne indique qu'elle appuie plusieurs initiatives dans le Nord-Cameroun dont le projet « Resinoc » (depuis 2020) qui vise à renforcer la résilience des populations aux chocs et conditions climatiques extrêmes par : la promotion de l'agriculture intelligente face au climat ; l'agroforesterie, la régénération naturelle et la plantation d'arbres ; et une stratégie de diversification des sources d'alimentation et des revenus afin de réduire les risques liés aux changements climatiques.
L'impact attendu de ce projet est l'amélioration des moyens d'existence des populations du Nord-Cameroun à travers une gestion harmonieuse des paysages permettant l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, et la gestion des écosystèmes naturels.

En raison des changements climatiques, le Cameroun perd 40 à 50% jeunes plants de cacaoyers par an

Selon la Société de développement du cacao (Sodecao), les changements climatiques, qui induisent des saisons sèches de plus en plus longues, font annuellement perdre au Cameroun entre 40 et 50% des jeunes plants de cacaoyers dans les pépinières. Jean Claude Akouafane, le DG de la Sodecao, a révélé ce chiffre le 13 avril 2021, au cours de l'inauguration du dispositif d'arrosage des plants du centre Sodecao de la ville d'Ébolowa, dans la région du Sud.

À en croire le patron de la Sodecao, grâce à ce nouveau dispositif d'arrosage, la pépinière du Centre d'Ébolowa pourra porter sa production de plants de cacaoyers à 200 000, contre 125 000 actuellement. L'inauguration de ce dispositif d'arrosage survient alors que la Sodecao se prépare à distribuer 4 millions de plants à haut rendement, pour le renouvellement ou l'extension des cacaoyères dans le pays, à l'effet d'augmenter la production nationale de fèves.

Pour rappel, parmi les obstacles à l'augmentation de la production cacaoyère au Cameroun, les acteurs de la filière citent généralement le vieillissement des plantations et des producteurs, la mauvaise qualité du matériel végétal et les difficultés à se procurer les plants. Ce sont certaines de ces difficultés que la Sodecao s'efforce de résoudre grâce à la production à grande échelle des plants à haut rendement.

Environ 2,7 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire au Cameroun (gouvernement)

Selon le ministre camerounais de l'Agriculture et du Développement rural, Gabriel Mbairobé, environ 2,7 millions de personnes sont en insécurité alimentaire dans le pays. Cette information a été révélée le 15 avril 2021 à Yaoundé, au cours de la présentation des résultats de *« l'analyse du cadre harmonisé d'identification des zones à risques et d'analyse des populations en insécurité alimentaire au Cameroun »*, pour le compte du mois de mars 2021.
En remontant dans le temps, ce chiffre est en baisse, en dépit de la persistance de la crise socio-politique dans les deux régions anglophones du pays (Nord-Ouest et Sud-Ouest), des exactions de Boko Haram et des inondations dans la partie septentrionale du Cameroun. En effet, dans son Country brief à fin mai 2018, le Programme alimentaire mondiale (PAM) avait par exemple recensé 3,9 millions de personnes confrontées à l'insécurité alimentaire sur le territoire camerounais.
« Au cours de la période courante, de mars à mai 2021, la situation alimentaire peut être qualifiée de bonne dans 11 départements classés en phase minimale, et relativement acceptable dans 33 départements classés sous-pression. On note cependant que 14 départements son en phase de crise dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Centre et du Littoral », a détaillé le ministre de l'Agriculture. Selon Gabriel Mbairobé, les résultats présentés le 15 avril 2021 sont un outil d'analyse et de diagnostic de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays, dont l'objectif fondamental est de cibler sans complaisance les populations vulnérables et proposer les réponses les mieux appropriées.

La Sodecoton décroche un financement de 64 milliards de FCFA de la BID, pour l'achat du coton graine, les intrants…

La Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), membre du groupe de la Banque islamique de développement (BID), annonce avoir signé avec le ministre camerounais de l'Économie, Alamine Ousmane Mey, deux accords de financements, le 12 avril 2021. L'un de ces accords, d'un montant de 98 millions d'euros, soit 64,3 milliards de FCFA, est destiné à la Société de développement du coton (Sodecoton). Ce financement Murabaha (sans intérêts), apprend-on officiellement, facilitera au mastodonte agro-industriel de la partie septentrionale du Cameroun, l'achat d'intrants agricoles tels que les engrais, les pesticides et les herbicides, puis des matières premières telles que le coton graine et le soja.
« (…) Nous nous engageons à travailler plus étroitement avec nos partenaires et soutenir le pays dans ses efforts pour développer les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, notamment le coton, qui est un produit d'exportation majeur », confie le directeur général de l'ITFC, Hani Salem Sonbol. *« Le financement de l'ITFC, à ce jour, a permis au pays d'atteindre une production record de 328 454 tonnes de coton graine collectées en 2019-2020, dont 115 000 tonnes de coton fibre exportées malgré la pandémie du Covid-19 »*, souligne la filiale de la BID dans un communiqué officiel signé le 12 avril 2021.
Pour rappel, la BID est un partenaire financier de longue date pour la Sodecoton. Chaque année, cette institution financière islamique apporte à l'entreprise cotonnière camerounaise des concours financiers pour les achats d'intrants et du coton graine auprès des producteurs. Initialement arrêté à 13 milliards de FCFA par an, le financement de la BID en faveur de la Sodecoton a été revu à la hausse au cours de la campagne cotonnière 2017-2018, au terme d'âpres discussions entre les autorités camerounaises et ce bailleur de fonds.
Porté finalement à près de 65 milliards de FCFA depuis cette campagne-là, ce financement permet à la Sodecoton de garantir le paiement à date des 250 000 producteurs encadrés par l'entreprise. Il met surtout cette unité agro-industrielle à l'abri des taux d'intérêt parfois prohibitifs des prêts bancaires sur le marché local. En effet, avant l'augmentation substantielle de l'appui financier de la BID, la Sodecoton faisait régulièrement recours aux concours des établissements de crédit pour satisfaire ses besoins financiers au cours des différentes campagnes.
Dans le rapport 2019 sur les entreprises publiques du Cameroun, récemment publié par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), la Sodecoton boucle le top 5 des entreprises dites *« à potentiel »*, sur un échantillon de 50 (la SNH, la société pétrolière publique n'y figure pas, NDLR) dont les performances ont été analysées par cet organisme spécialisé du ministère des Finances. Au sens de la CTR, il s'agit des sociétés d'État qui *« ont dégagé un résultat d'exploitation et un résultat net positif au 31 décembre 2019 (plus de 3 milliards de FCFA pour la Sodecoton, NDLR), avec des dividendes générés »*.

10è Edition !

LA VITRINE DU CAMEROUN
SAGO

SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Du **18** au **24** Juillet **2021**
Palais des Sports de Yaoundé

Thème :

Du DSCE à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Quelles perspectives pour le Cameroun ?

Conférences en Direct | Exposition | Rencontres | Ateliers | Promotions

Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) est la **première plateforme** dédiée à la vulgarisation des politiques publiques sectorielles au Cameroun et en Afrique. Il mobilise comme exposants chaque année des centaines d'organisations publiques, privées et des partenaires au développement du Cameroun. Avec sa couverture médiatique à portée Internationale, profitez de **6 jours** de l'événement pour toucher plus de **25 millions de personnes**.

Inscrivez-vous MAINTENANT !

Pour un partenariat, une réservation, prenez contact au
Tél. : +237 242 666 044 / 242 607 849 | **Mobile :** +237 677 886 322 / 655 698 885
E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr | **Site web :** www.sago.cm

Mon Communicateur
Le pilote de notoriété

Grâce à un engagement à payer 2,7 milliards de FCFA, Eneo met un terme à son litige avec Gaz du Cameroun

Dans un communiqué officiel rendu public le 19 avril 2021, Victoria Oil & Gas (VOG), maison-mère de Gaz du Cameroun (GDC), annonce qu'il est finalement parvenu à un accord définitif avec Eneo, le distributeur exclusif de l'électricité au Cameroun. *« Le 16 avril 2021, GDC a signé un accord de règlement avec Eneo, qui se traduira par le paiement du montant brut à GDC, dans les 30 jours suivant la signature, d'environ 2,74 milliards de FCFA (environ 5 millions de dollars). Ce règlement concerne les factures Take-or-Pay d'octobre, novembre et décembre 2019, plus les intérêts associés. (...) Le paiement à GDC représentera le règlement complet et définitif de tous les montants facturés à Eneo »*, révèle VOG.

« Nous sommes très heureux d'avoir réglé ce problème sans recourir à des litiges ou arbitrages longs et coûteux. Car, les frais juridiques ont paralysé l'entreprise ces dernières années. L'arbitrage relèverait du droit camerounais et aurait pu prendre plusieurs années », s'est réjoui Roy Kelly, directeur général de VOG.

Interrogé sur l'évolution de son litige avec le fournisseur de combustibles GDC, dans une récente interview accordée à Investir au Cameroun, le directeur général d'Eneo se montrait déjà confiant. *« Le contentieux est apaisé et en cours de règlement à l'amiable »*, avait déclaré Eric Mansuy, sans plus de précision.

Pour rappel, dans une note publiée le 3 juillet 2020, VOG avait annoncé la résiliation de son contrat de fourniture de gaz à l'électricien Eneo, pour le fonctionnement de la centrale de Logbaba (50 MW). L'opérateur pétro-gazier britannique avait ensuite menacé d'ester en justice, si le producteur d'électricité ne lui versait pas les 9,3 milliards de FCFA d'impayés accumulés à fin juin 2020, bien que le combustible n'ait plus jamais été livré à Eneo sur une bonne partie de la période sus-mentionnée.

« Il faut d'abord préciser que le fond de ce différend ne porte pas sur des factures, mais sur les conditions de reprise de la production de gaz et d'électricité sur le site de Logbaba. Et c'est bien là le fond du dossier », avait expliqué le DG d'Eneo dans une interview à Investir au Cameroun. Et d'ajouter : « sachez que de manière générale, les différends dans le secteur se règlent plutôt à l'amiable, et souvent avec le concours des pouvoirs publics. L'attitude de Gaz du Cameroun tranche singulièrement avec cette pratique usuelle, car tout le monde a intérêt à ce que le secteur avance », avait confié Eric Mansuy, qui a visiblement pu ramener les dirigeants de GDC sur la table des négociations ayant abouti à l'accord signé le 16 avril 2021.

L'Etat du Cameroun reprend la dette d'Alucam vis-à-vis d'Eneo, d'un montant de plus de 50 milliards de FCFA

Le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motazé, a signé en fin de semaine dernière le document consacrant la reprise par le Trésor public, de la dette du producteur d'aluminium Alucam (Compagnie camerounaise de l'aluminium), vis-à-vis d'Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays, révèle une source proche du dossier. Cette décision fait suite à la signature entre les deux entreprises, en début d'année 2020, d'un contrat de validation d'une dette de 40 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, réclamée par la compagnie d'électricité à la société publique Alucam.

Mais, apprend-on, le document signé concerne non seulement cette enveloppe de 40 milliards de FCFA, mais aussi les impayés accumulés par Alucam depuis la mi-2020, soit environ 9 mois. *« Alucam connait manifestement de graves difficultés. Car, les factures ne sont plus réglées depuis mi-2020, sauf rares exceptions »*, a révélé Éric Mansuy, le directeur général d'Eneo, dans une récente interview accordée à Investir au Cameroun.

Le volume de la dette d'Alucam depuis la mi-2020 n'est pas révélé. Mais, de sources proches du dossier, la consommation mensuelle moyenne de ce producteur d'aluminium avoisine 2 milliards de FCFA. Rapporté à seulement six mois d'impayés correspondant au 2e semestre 2020, cela représente environ 12 milliards de FCFA. Ce qui porte à plus de 50 milliards de FCFA l'enveloppe que l'État du Cameroun devra verser à Eneo, au titre de la dette cumulée d'Alucam.

Inquiétudes

En plus de donner du souffle à Eneo, le paiement effectif de cette dette permettra de consolider l'équilibre financier du secteur de l'électricité au Cameroun. Mais, dans le même temps, cette reprise de la dette d'Alucam par l'État conforte les inquiétudes des bailleurs de fonds et autres agences de notation, qui soutiennent que l'endettement des entreprises publiques au Cameroun fragilise de plus en plus l'équilibre budgétaire du pays.

Pour rappel, le mastodonte de l'aluminium au Cameroun est en proie aux difficultés financières depuis décembre 2014, suite à l'annonce du départ de Rio Tinto, son ancien partenaire stratégique. En effet, à la faveur de la réorientation de son modèle économique, ce partenaire a dû rétrocéder à l'État du Cameroun, en 2015, les 46,7% du capital qu'il détenait dans Alucam. Devenu actionnaire unique de cette entreprise depuis cette date-là, l'État du Cameroun peine à aguicher un nouvel investisseur pour Alucam, dont les performances sont de plus en plus déclinantes.

Selon les statistiques de Banques des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), depuis 2017, les exportations d'Alucam ont chuté presque de moitié, passant de plus de 80 000 tonnes en 2017 à seulement 49 000 tonnes en 2020. La même source révèle que cette tendance baissière est observée depuis 10 ans.

Au demeurant, cette baisse de la production a permis à cette société d'État de réduire substantiellement sa consommation d'électricité, passant de 200 MW à seulement 130 MW chaque mois. Toute chose qui a, du même coup, permis d'éviter d'alourdir davantage les impayés d'Alucam vis-à-vis d'Eneo.

Le régulateur du secteur de l'électricité met en demeure Eneo pour de « nombreux manquements »

Eneo, le concessionnaire de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun, a été mis en demeure le 13 avril par l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel) pour de *« nombreux manquements »*.
« Suite aux descentes conjointes Arsel/Eneo, aux fins de vérification contradictoire des installations électriques de certains clients de votre société ayant saisi l'Arsel en contestation des factures de régularisation qui leur avaient été adressées, de nombreux manquements et dérives ont été observés », écrit Jean Pascal Nkou, DG de l'Arsel, à son homologue d'Eneo.
M. Nkou accuse Eneo de : non-respect du règlement du service de distribution publique d'électricité, lequel définit les actes constitutifs de fraude ; mise en œuvre des opérations de lutte contre les pertes non techniques par les personnes non autorisées et défaut de recours aux huissiers de justice, experts techniques, officiers de police judiciaire ou agents assermentés d'Eneo ; défaut d'utilisation des compteurs témoins selon les dispositions de l'article 13 alinéa 3 du règlement susvisé relatif aux instruments et moyens de contrôle en cas de soupçon de vol d'énergie ou d'anomalie affectant l'appareil de comptage.
En plus, le régulateur reproche à l'électricien d'avoir suspendu la fourniture d'énergie électrique auprès des clients soupçonnés de fraude, en dépit de la saisine de la Commission de conciliation de l'Arsel aux fins de contestation. Et ceci en violation de l'article 9.2.4 du règlement du service de distribution publique d'électricité. Celui-ci dispose que : *« tout différend relatif à la régularisation pourra être soumis à l'Arsel conformément aux dispositions du présent règlement. Dans ce cas, Aes Sonel (Eneo) ne pourra interrompre la fourniture de l'énergie électrique, tant que la procédure de conciliation auprès de l'Arsel prévue à l'article 18 du présent ne sera pas parvenue à son terme »*.
Jean Pascal Nkou ajoute : *« il a été également observé que certains clients de votre société, alimentés par les points de livraison régulièrement connectée aux appareils de comptage fixés hors de leurs domiciles ou bureaux, continuent d'être taxés de fraudeurs avec pour conséquence l'imputation d'une pénalité, en violation de l'article 13 du même règlement qui qualifie de fraude : tous actes ayant pour objet ou pour effet de prendre de l'énergie électrique en dehors des quantités mesurées par le compteur, de fausser les indications du compteur, de même que toute rupture de scellement ou de plombage constituent des fraudes »*.
Le DG de l'Arsel rappelle que le motif de *« ligne parallèle »* ayant été supprimé de la nomenclature des anomalies et irrégularités, à l'issue des concertations relatives à l'encadrement des opérations de lutte contre les pertes non techniques, tenues à Douala du 20 au 26 septembre 2020, il a été demandé à maintes reprises à Eneo d'annuler les factures des clients concernés ayant saisi l'Arsel, mais ses correspondances n'ont pas reçu d'effet escompté.

Non-respect des engagements

De plus, le DG de l'Arsel accuse celui d'Eneo de n'avoir pas respecté ses engagements au terme de la réunion de concertation tenue en visioconférence le 24 février 2021, relative à la problématique des pertes non techniques. L'électricien s'était alors engagé à adresser à ses collaborateurs trois formes de notes d'informations devant encadrer davantage les opérations y afférentes.
La première est relative à l'effectivité de l'annulation des factures, au terme des descentes de vérifications contradictoires Arsel/Eneo, lorsque les fraudes prétendues se sont révélées fausses. La deuxième concerne la normalisation des lignes parallèles qui ne constituent pas des fraudes et l'annulation subséquente des factures y relatives. Enfin, la troisième note rappelle l'interdiction de suspendre la fourniture de l'énergie électrique suite à une requête en contestation introduite par le client à l'Arsel ou à Eneo, sauf cas de danger manifeste sur les personnes et les biens qui présenteraient les installations électriques du mis en cause.
« En application des dispositions de l'article 97 de la loi N° 2011/022 du 14 décembre 2011 réagissant le secteur de l'électricité, je vous mets en demeure d'exécuter, sous huitaine, les directives spécifiées ci-dessus, et de me faire tenir copies des notes d'informations y relatives, sans préjudice des sanctions pécuniaires et administratives pouvant jusqu'à la suspension des opérations de lutte contre les pertes non techniques », conclut Jean Pascal Nkou.

« Barons » de la fraude

La réponse d'Eneo à cette mise en demeure reste attendue. Mais cette sanction du régulateur intervient dans un contexte où, en février 2021, Éric Mansuy, le DG d'Eneo a déclaré que *« 200 barons de la fraude sur le réseau électrique ont été mis aux arrêts »* en 2020.
« Un baron est un acteur qui entretient, de manière illégale, un réseau électrique pouvant alimenter jusqu'à une centaine de ménages », a expliqué M. Mansuy. Et d'ajouter que 80 employés de l'entreprise ont été licenciés pour complicité avec lesdits barons qui alimentaient ainsi frauduleusement en énergie électrique près de 20 000 ménages.
Avec ces « fraudeurs » mis hors circuit, Eneo espère avoir assaini son réseau de distribution constitué actuellement de 11 452 km de lignes 5,5 à 33 kilovolts et 11 158 km de lignes de 220 à 380 kilovolts. Selon Eneo, la fraude sur le réseau électrique au Cameroun plombe davantage l'équilibre financier de l'ensemble du secteur. Officiellement, à cause de la fraude, le secteur de l'électricité perd environ 60 milliards de FCFA chaque année.

À 39 ANS, SERGE HERVÉ BOYOGUENO DEVIENT LE TOUT PREMIER DG DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES DU CAMEROUN

Après la nomination des membres du Conseil d'administration le 14 avril 2021, les tout premiers dirigeants de la Société nationale des mines (Sonamines) du Cameroun sont connus depuis le 16 avril 2021, à l'issue d'une session du Conseil d'administration tenu à Yaoundé, la capitale du pays. Le poste de directeur général de cette société d'État, qui deviendra le bras séculier de l'État du Cameroun dans le secteur de la mine solide, échoit à Serge Hervé Boyogueno. Âgé de 39 ans, cet ingénieur des mines occupait, depuis 2017, le poste de directeur des mines au ministère en charge des Mines (Minmidt).

Serge Hervé Boyogueno sera secondé par Fru Jonathan, nommé directeur général adjoint de la Sonamines. Cet administrateur civil a notamment été le secrétaire général du ministère en charge des Mines. Cette équipe de direction sera supervisée par Blaise Moussa Blaise, désigné président du Conseil d'administration (PCA). Il occupait jusqu'ici les fonctions de directeur des affaires générales au ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. En l'installant le 16 avril 2021, le ministre en charge des Mines, Gabriel Dodo Ndoke a prescrit à la nouvelle équipe de se mettre résolument au travail.

Créée le 14 décembre 2020 par décret présidentiel, la Société nationale des mines est *« une société à capital public, ayant l'État comme actionnaire unique »*. Mais précise le décret, *« l'actionnariat de la Sonamines peut être ouvert à d'autres entités publiques ou privées »*. Les statuts de cette nouvelle entreprise publique en attente fixeront son capital ainsi que les modalités de participation audit capital.

Cette entreprise publique a pour principale mission de développer et de promouvoir le secteur minier et de gérer les intérêts de l'État dans ce domaine. Exception faite des hydrocarbures, qui relèvent de la compétence de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) ; et des carrières, dont la gestion incombe aux communes, conformément au Code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Placée sous la tutelle du ministère en charge des mines, la Sonamines est créée dans un contexte où l'exploitation minière rapporte au pays seulement 1% environ du PIB, alors que le Cameroun dispose de gisements de niveau mondial de diamant, de fer, de calcaire, d'or, de nickel, de cobalt, de terres rares, de bauxite, etc. De plus, le territoire national n'a été exploré qu'à 40% à ce jour.

BRM

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !